

Et que les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les îles obtiendraient les avantages suivants:

(1) Les îles obtiendraient beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les îles;

(2) Les îles utiliseraient le dollar canadien.

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis.

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les pers-

pectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites îles à faible population.

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les îles auraient accès à un marché touristique «canadien».

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde.

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.